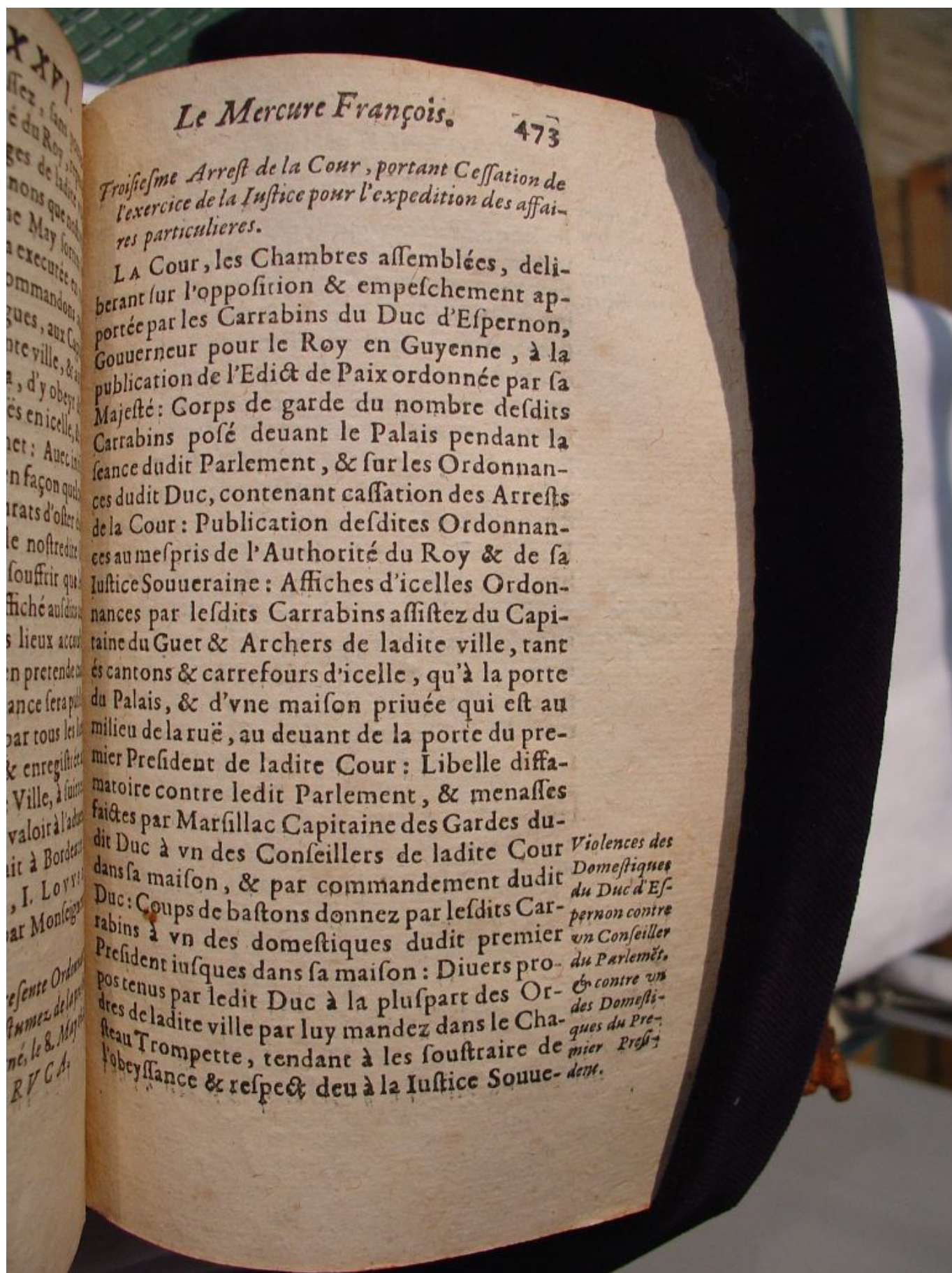


1626_473.jpg



Le Mercure François.

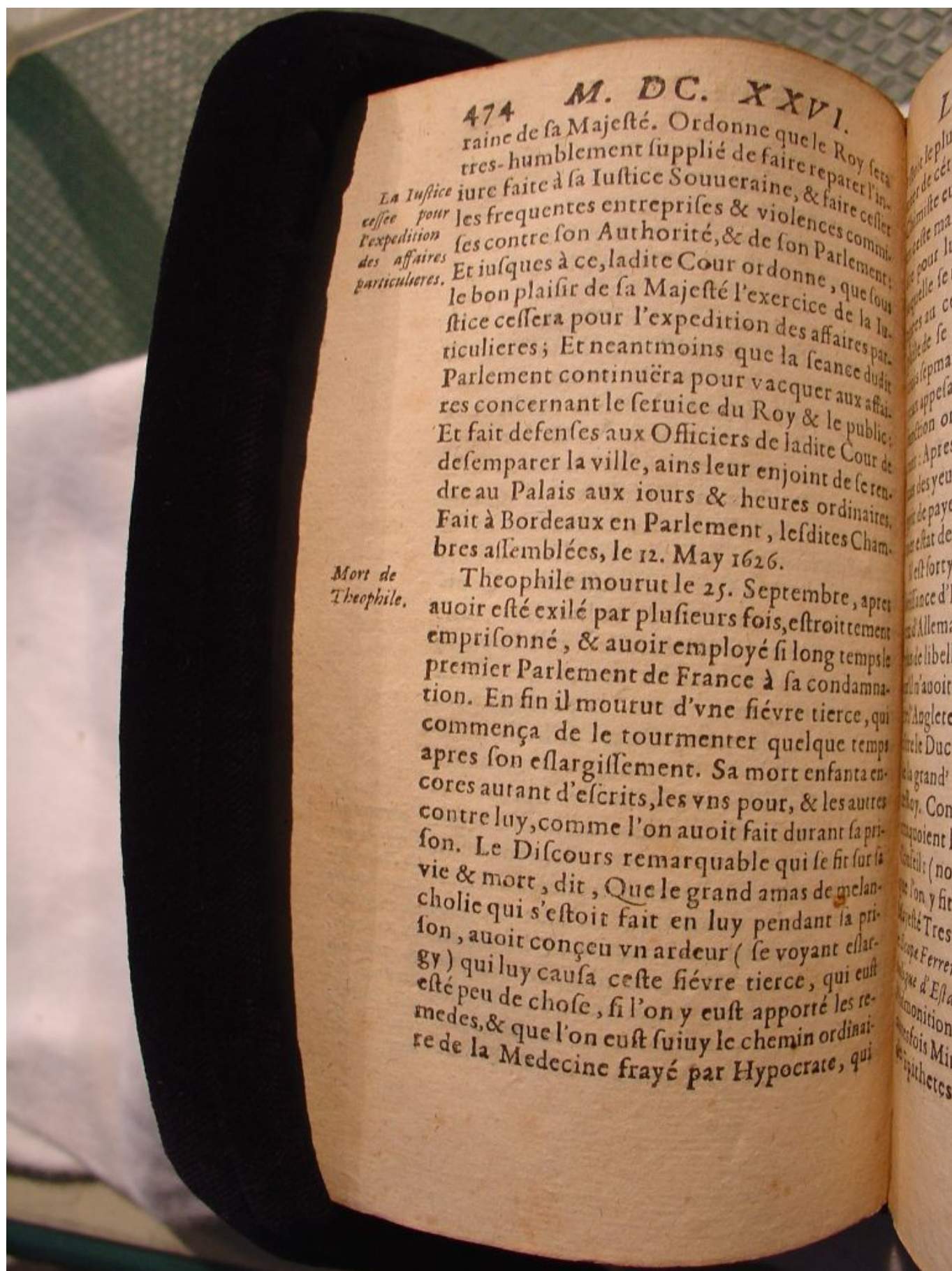
473

Troisième Arrest de la Cour, portant Cessation de l'exercice de la Justice pour l'expédition des affaires particulieres.

LA Cour, les Chambres assemblées, delibérant sur l'opposition & empeschement apportée par les Carrabins du Duc d'Espernon, Gouverneur pour le Roy en Guyenne, à la publication de l'Edict de Paix ordonnée par sa Majesté: Corps de garde du nombre desdits Carrabins posé deuant le Palais pendant la seance dudit Parlement, & sur les Ordonnances dudit Duc, contenant cassation des Arrests de la Cour: Publication desdites Ordonnances au mespris de l'Authorité du Roy & de sa Justice Souueraine: Affiches d'icelles Ordonnances par lesdits Carrabins assistez du Capitaine du Guet & Archers de ladite ville, tant es cantons & carrefours d'icelle, qu'à la porte du Palais, & d'une maison priuée qui est au milieu de la ruë, au deuant de la porte du premier President de ladite Cour: Libelle diffamatoire contre ledit Parlement, & menasses faites par Marillac Capitaine des Gardes dudit Duc à vn des Conseillers de ladite Cour dans sa maison, & par commandement dudit Duc: Coups de bastons donnez par lesdits Carrabins à vn des domestiques dudit premier President iusques dans sa maison: Diuers propos tenus par ledit Duc à la pluspart des Ordes de ladite ville par luy mandez dans le Chasteau Trompette, tendant à les soustraire de l'obeyssance & respect deu à la Justice Soue-

Violences des Domestiques du Duc d'Espernon contre un Conseiller du Parlemēt, & contre un des Domestiques du Premier Presi- dent.

1626_474.jpg



474 M. DC. XXVI.

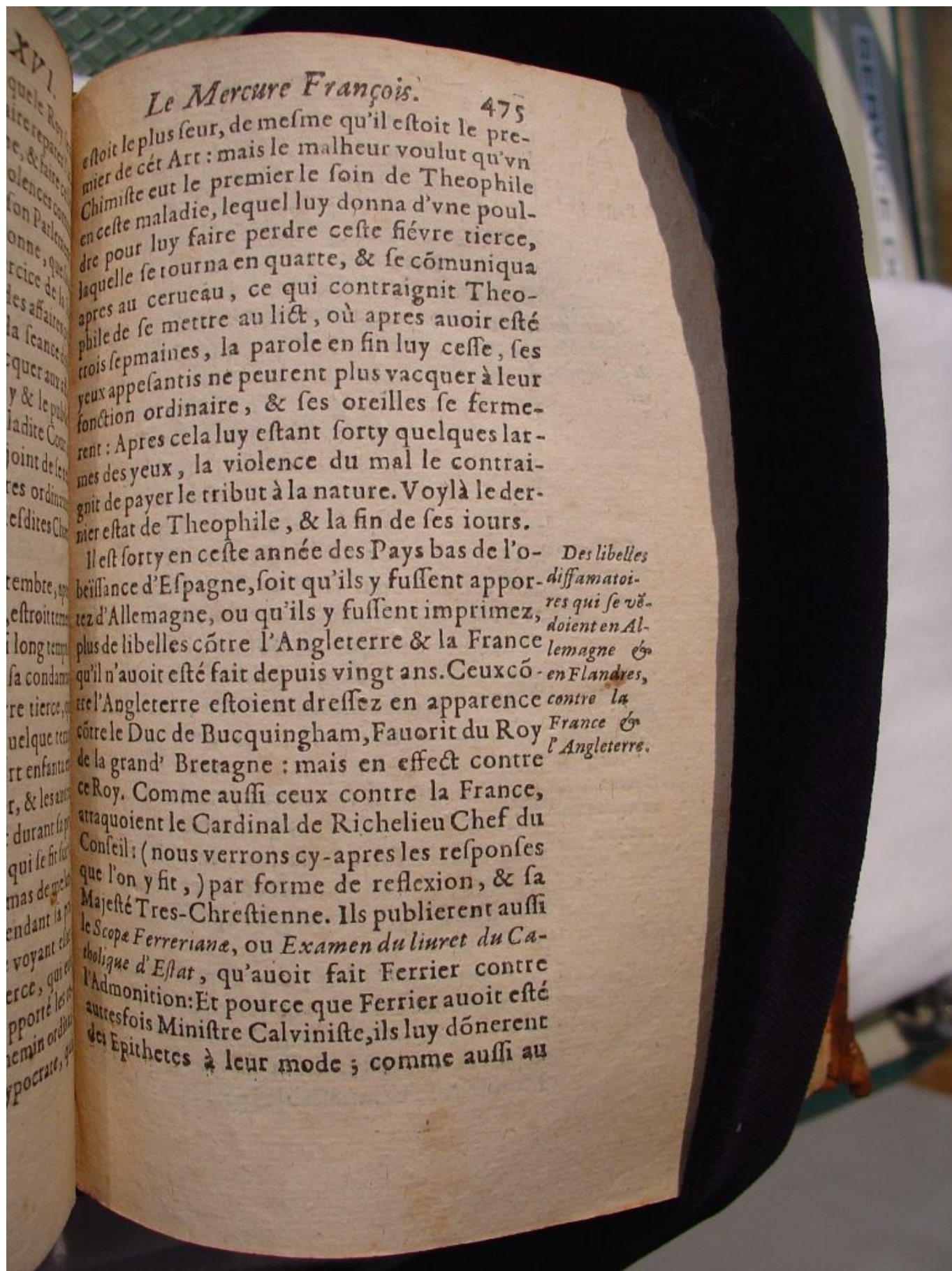
*La Justice
cesse pour
l'expedition
des affaires
particulieres.*

raïne de sa Majesté. Ordonne que le Roy sera tres-humblement supplié de faire reparer l'injure faite à sa Justice Souveraine, & faire cesser les frequentes entreprises & violences commises contre son Authorité, & de son Parlement. Et jusques à ce, ladite Cour ordonne, que sous le bon plaisir de sa Majesté l'exercice de la Justice cessera pour l'expedition des affaires particulieres; Et neantmoins que la seance dudit Parlement continuëra pour vacquer aux affaires concernant le service du Roy & le public. Et fait defences aux Officiers de ladite Cour de desemparer la ville, ains leur enjoint de se rendre au Palais aux iours & heures ordinaires. Fait à Bordeaux en Parlement, lesdites Chambres assemblées, le 12. May 1626.

*Mort de
Theophile.*

Theophile mourut le 25. Septembre, apres avoir esté exilé par plusieurs fois, estroitement emprisonné, & avoir employé si long temps le premier Parlement de France à sa condamnation. En fin il mourut d'une sièvre tierce, qui commença de le tourmenter quelque temps apres son eslargissement. Sa mort enfanta encore autant d'escrits, les vns pour, & les autres contre luy, comme l'on avoit fait durant sa prison. Le Discours remarquable qui se fit sur sa vie & mort, dit, Que le grand amas de melancholie qui s'estoit fait en luy pendant sa prison, avoit conçu vn ardeur (se voyant eslargy) qui luy causa ceste sièvre tierce, qui eust esté peu de chose, si l'on y eust apporté les remedes, & que l'on eust suiuy le chemin ordinaire de la Medecine frayé par Hypocrate, qui

1626_475.jpg



Le Mercure François.

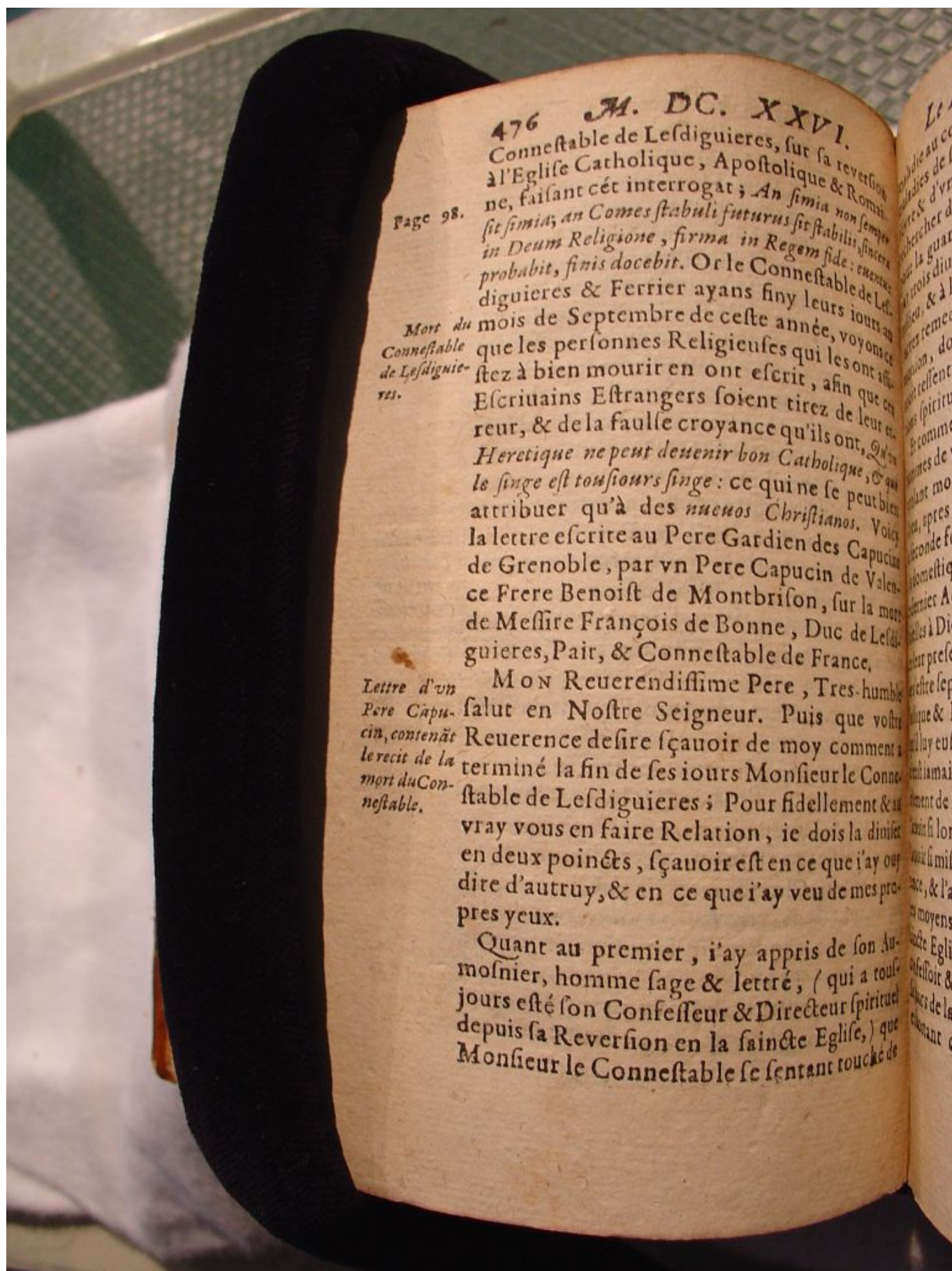
475

estoit le plus seur, de mesme qu'il estoit le premier de cét Art : mais le malheur voulut qu'un Chimiste eut le premier le soin de Theophile en ceste maladie, lequel luy donna d'une poudre pour luy faire perdre ceste fièvre tierce, laquelle se tourna en quarte, & se cōmunita apres au cerneau, ce qui contraignit Theophile de se mettre au list, où apres avoir esté trois sepmaines, la parole en fin luy cesse, ses yeux appesantis ne peurent plus vacquer à leur fonction ordinaire, & ses oreilles se fermerent : Apres cela luy estant sorty quelques larmes des yeux, la violence du mal le contraignit de payer le tribut à la nature. Voilà le dernier estat de Theophile, & la fin de ses iours.

Il est sorty en ceste année des Pays bas de l'obéissance d'Espagne, soit qu'ils y fussent apportez d'Allemagne, ou qu'ils y fussent imprimez, plus de libelles cōtre l'Angleterre & la France qu'il n'avoit esté fait depuis vingt ans. Ceux cōtre l'Angleterre estoient dressez en apparence cōtre le Duc de Bucquingham, Favorit du Roy de la grand' Bretagne : mais en effect contre ce Roy. Comme aussi ceux contre la France, attaquoient le Cardinal de Richelieu Chef du Conseil : (nous verrons cy-apres les responses que l'on y fit,) par forme de reflexion, & sa Majesté Tres-Chrestienne. Ils publierent aussi le *Scope Ferreriana*, ou *Examen du liuret du Catholique d'Etat*, qu'avoit fait Ferrier contre l'Admonition: Et pource que Ferrier avoit esté autrefois Ministre Calviniste, ils luy dōnerent des Epithetes à leur mode ; comme aussi au

Des libelles diffamatoires qui se vōdoient en Allemagne & en Flandres, contre la France & l'Angleterre.

1626_476.jpg



476 M. DC. XXVI.

Page 98.

Mort du
Connestable
de Lesdiguières.

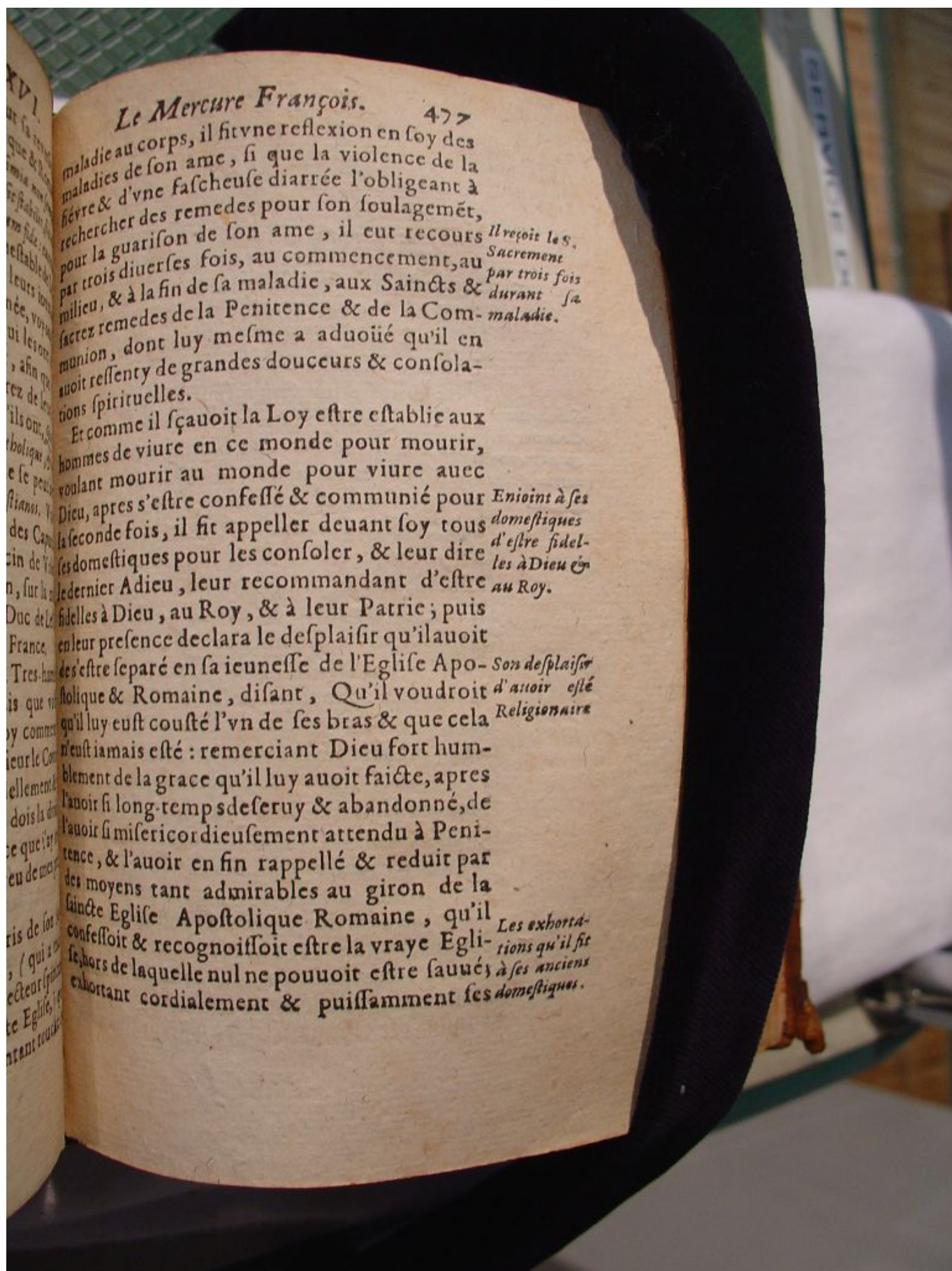
Lettre d'un
Pere Capu-
cin, contenāt
le recit de la
mort du Con-
nestable.

Connestable de Lesdiguières, sur sa reversion
à l'Eglise Catholique, Apostolique & Roman-
ne, faisant cēt interrogat; *An simia non semper
in Deum Religione, firma in Regem fide: euentus
probabit, finis docebit.* Or le Connestable de Les-
diguières & Ferrier ayans finy leurs iours au
mois de Septembre de ceste année, voyant ce
que les personnes Religieuses qui les ont affec-
tez à bien mourir en ont escrit, afin que ces
Escriuains Estrangers soient tirez de leur er-
reur, & de la faulle croyance qu'ils ont, *Quod
Heretique ne peut deuenir bon Catholique, & que
le singe est toujours singe: ce qui ne se peut bien
attribuer qu'à des nuenos Christianos.* Voicy
la lettre escrite au Pere Gardien des Capucins
de Grenoble, par vn Pere Capucin de Valen-
ce Frere Benoist de Montbrison, sur la mort
de Messire François de Bonne, Duc de Lesdi-
guières, Pair, & Connestable de France.

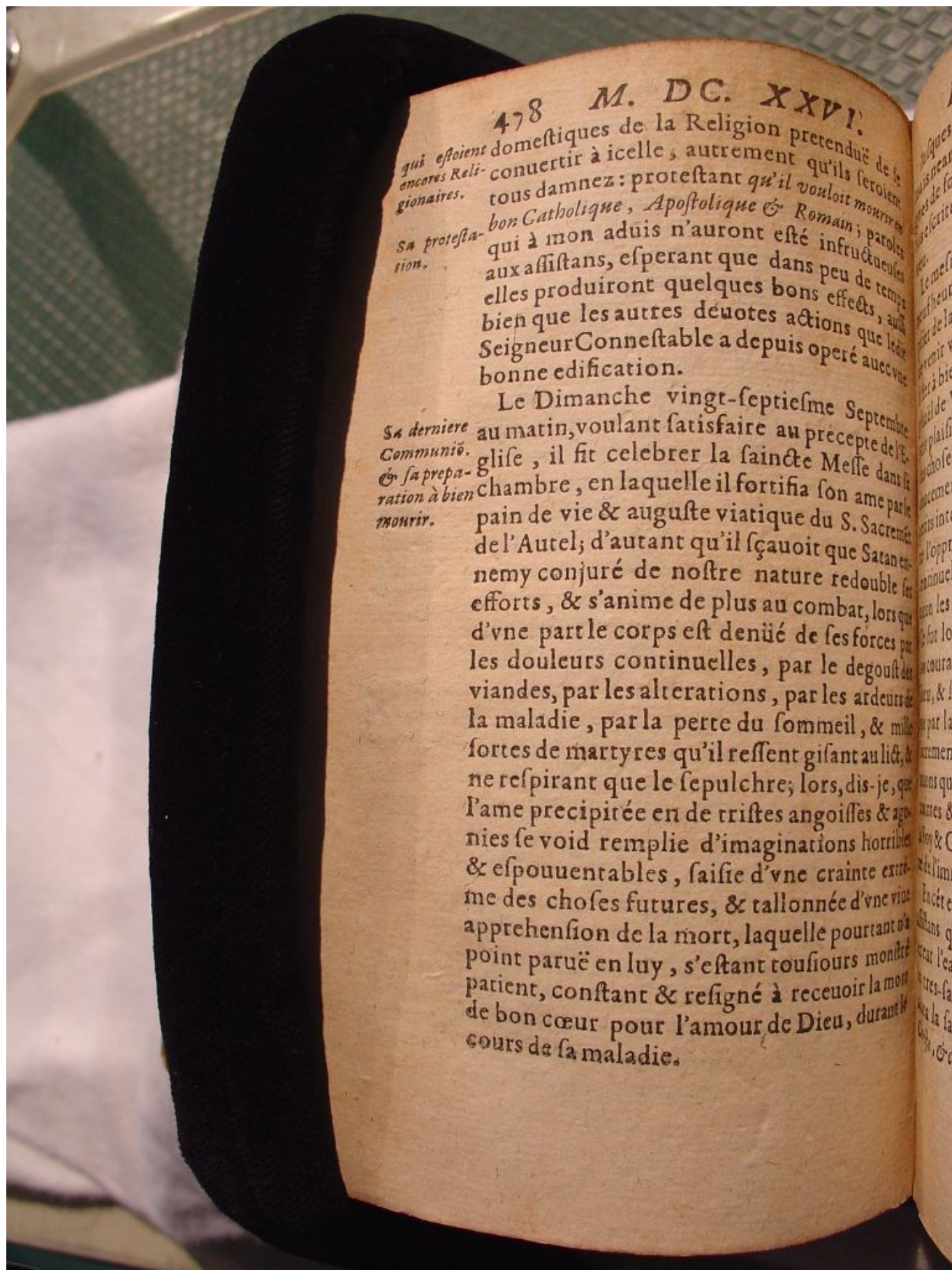
MON Reuerendissime Pere, Tres-humble
salut en Nostre Seigneur. Puis que vostre
Reuerence desire sçauoir de moy comment a
terminé la fin de ses iours Monsieur le Con-
nestable de Lesdiguières; Pour fidellement & au
vray vous en faire Relation, ie dois la diuiser
en deux poinets, sçauoir est en ce que i'ay ouy
dire d'autruy, & en ce que i'ay veu de mes pro-
pres yeux.

Quant au premier, i'ay appris de son Au-
moynier, homme sage & lettré, (qui a tous-
iours esté son Confesseur & Directeur spirituel
depuis sa Reversion en la saincte Eglise,) que
Monsieur le Connestable se sentant touché de

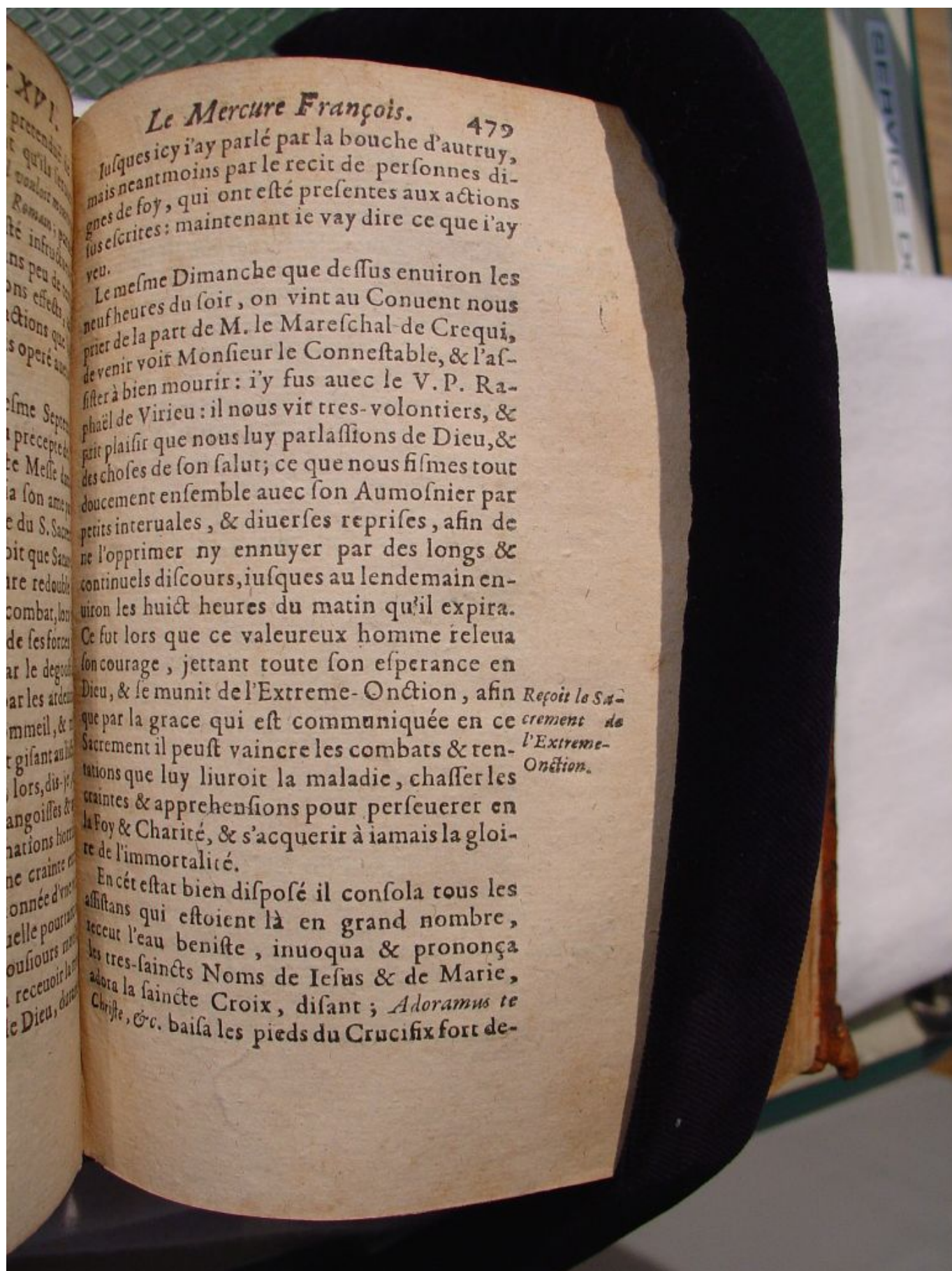
1626_477.jpg



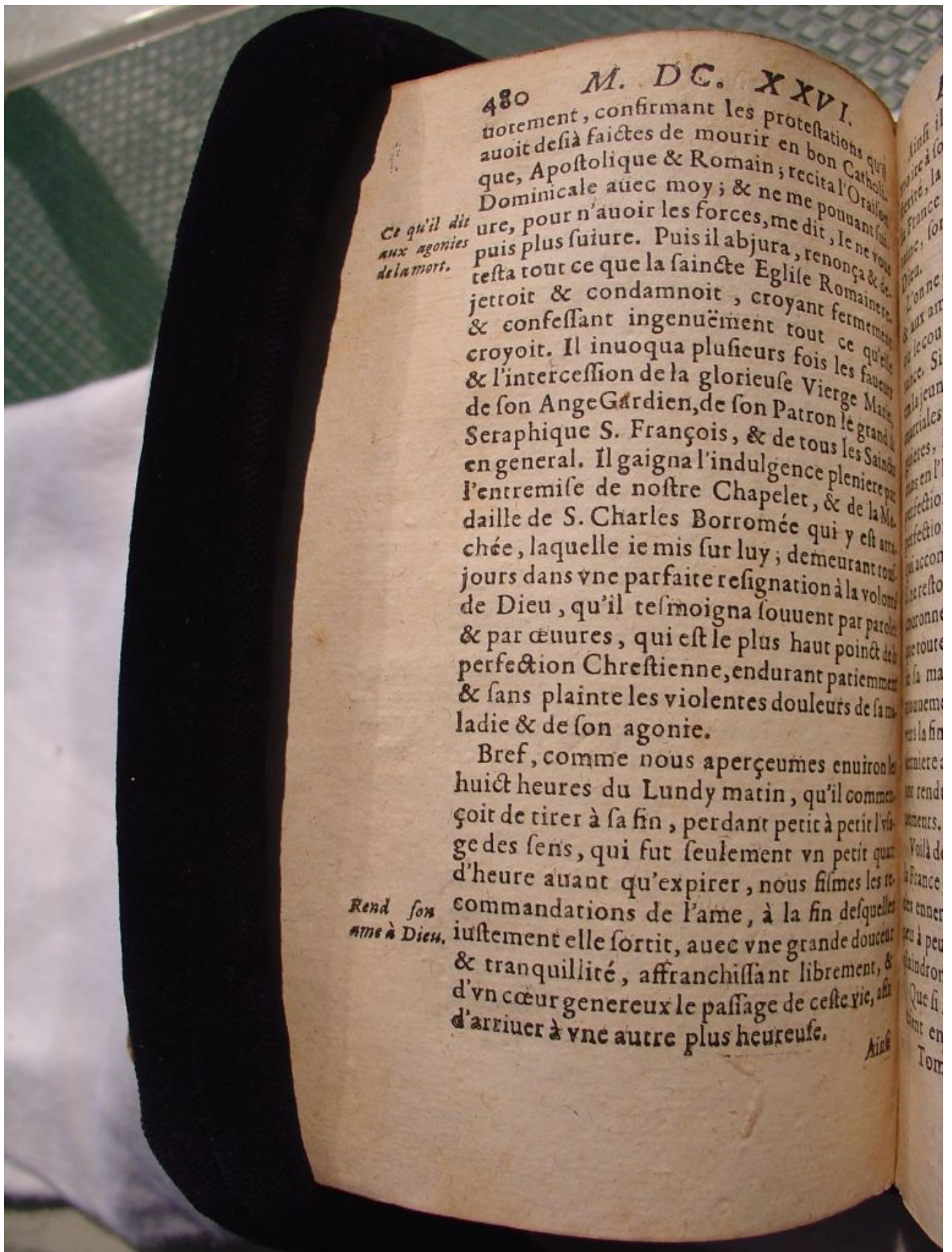
1626_478.jpg



1626_479.jpg



1626_480.jpg



480 M. DC. XXVI.

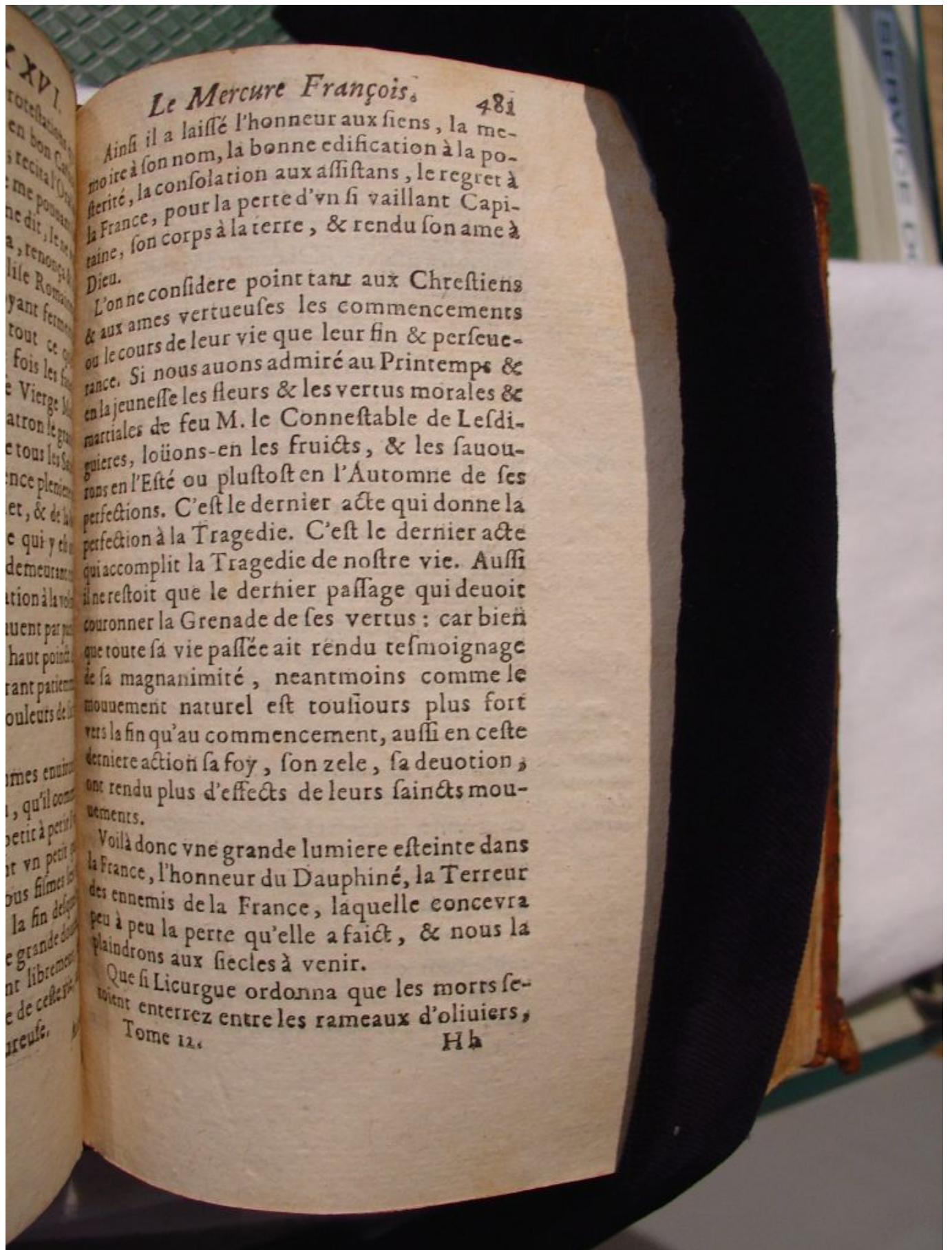
*Ce qu'il dit
aux agonies
de la mort.*

tiotement, confirmant les protestations qu'il
auoit desjà faictes de mourir en bon Catholi-
que, Apostolique & Romain; recital l'Oraison
Dominicale avec moy; & ne me pouuant sur-
ure, pour n'auoir les forces, me dit, Je ne vous
puis plus suiure. Puis il abjura, renonça & de-
testa tout ce que la sainte Eglise Romaine re-
jettoit & condamnoit, croyant fermement
& confessant ingenuëment tout ce qu'elle
croyoit. Il inuoca plusieurs fois les faueurs
& l'intercession de la glorieuse Vierge Marie
de son Ange Gardien, de son Patron le grand
Seraphique S. François, & de tous les Saints
en general. Il gaigna l'indulgence pleniere par
l'entremise de nostre Chapelet, & de la Me-
daille de S. Charles Borromée qui y est at-
chée, laquelle ie mis sur luy; demeurant tou-
jours dans vne parfaite resignation à la volonté
de Dieu, qu'il tesmoigna souuent par paroles
& par œuures, qui est le plus haut point de
perfection Chrestienne, endurent patiemment
& sans plainte les violentes douleurs de sa ma-
ladie & de son agonie.

*Rend son
ame à Dieu.*

Bref, comme nous aperçumes enuiron les
huiët heures du Lundy matin, qu'il commen-
çoit de tirer à sa fin, perdant petit à petit l'usa-
ge des sens, qui fut seulement vn petit quart
d'heure auant qu'expirer, nous fismes les re-
commandations de l'ame, à la fin desquelles
iustement elle sortit, avec vne grande douceur
& tranquillité, affranchissant librement, &
d'vn cœur genereux le passage de ceste vie, afin
d'arriuer à vne autre plus heureuse.

1626_481.jpg



Le Mercure François 481

Ainsi il a laissé l'honneur aux siens, la mémoire à son nom, la bonne edification à la posterité, la consolation aux assistans, le regret à la France, pour la perte d'un si vaillant Capitaine, son corps à la terre, & rendu son ame à Dieu.

L'on ne considere point tant aux Chrestiens & aux ames vertueuses les commencements ou le cours de leur vie que leur fin & persévérance. Si nous auons admiré au Printemps & en la jeunesse les fleurs & les vertus morales & martiales de feu M. le Connestable de Lesdiguières, loüions-en les fruiçts, & les sauurons en l'Esté ou plustost en l'Automne de ses perfections. C'est le dernier acte qui donne la perfection à la Tragedie. C'est le dernier acte qui accomplit la Tragedie de nostre vie. Aussi il ne restoit que le dernier passage qui deuoit couronner la Grenade de ses vertus; car bien que toute sa vie passée ait rendu tesmoignage de sa magnanimité, neantmoins comme le mouuement naturel est tousiours plus fort vers la fin qu'au commencement, aussi en ceste dernière action sa foy, son zele, sa deuotion, ont rendu plus d'effets de leurs saints mouuements.

Voilà donc vne grande lumiere esteinte dans la France, l'honneur du Dauphiné, la Terreur des ennemis de la France, laquelle concevra peu à peu la perte qu'elle a fait, & nous la plaindrons aux siecles à venir.

Que si Licurgue ordonna que les morts se voient enterrez entre les rameaux d'oluiers,

Tome 12.

Hb

1626_482.jpg



482 M. DC. XXVI.

aussi dresserons-nous sur son Tombeau des Guirlandes de louïange & de gloire à ses merites, & l'accompagnerons de vœux, prieres & sacrifices, afin que Dieu, ayant effacé tout ce qui est de la naturelle infirmité, le face passer de la mort à la vie, de la guerre à la paix, & de travaux au repos eternel de la beatitude.

*Est ouuert
apres sa
mort.*

Mais afin que ie n'obmette rien de ce que j'ay veu digne de remarque, c'est qu'ayant été present à l'ouuerture de son corps, l'on trouua les parties nobles fort saines, l'on trouua le poulmon vn peu deseiché, & adherant aux costes, ce qui estoit prouenu de l'excessive & continuelle chaleur de sa fièvre; de plus vn vessie pleine d'eau dans l'vn des reins, son cœueau fort net & espuré de serositez; & ce qui est de plus admirable, & que cinq Medecins, quelques Chirurgiens & Apoticaire qui estoient là presents, aduoïerent n'auoir iamais obserué en aucun autre, ny leu, ny ouy dire s'estre rencontré, c'est que son cœur qui estoit

*Son cœur
estoit petit &
couronné d'une
couronne
d'osselets &
cartillages.*

fort petit materiellement, indice d'un grand courage, (comme l'on dit qu'estoit celuy d'Alexandre, & comme estoit celuy du feu Roy Henry le Grand,) c'est trouué couronné d'une couronne d'osselets & cartillages, laquelle moy mesme, & nostre V.P. compagnon, auons manié & touché, signe à la verité de la grandeur à laquelle il deuoit paruenir.

Partant nous attestons tous deux estre veritable tout ce qui est cy dessus dit de mondit Seigneur le Connestable l'auoir veu de nos propres yeux, & entendu de nos oreilles, & le

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan